EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

N° 2
juillet 2020
édition française

éducation ch

Sommaire

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 25 JUIN 2020
Principaux thèmes et décisions **pages 2–3**

ZOOM
Edulog - Vue d'ensemble des fournisseurs de services **pages 4–5**
Message FRI 2021–2024 **page 6**

ACTUALITÉS EN BREF
Vient de paraître - Côté agences spécialisées - Nouveautés IDES **page 7**

ÉDITORIAL

L'ÉCOLE AU TEMPS DU CORONAVIRUS: UN TABLEAU EN CLAIR-OBSCUR

Après des semaines et des mois mouvementés, les établissements de formation de tous les cantons commencent à faire le point. L'enseignement en présentiel, arrêté en raison de la pandémie, est à nouveau autorisé depuis le 11 mai, du moins pour les élèves de la scolarité obligatoire. Il a maintenant lieu, comme il se doit, dans les salles de classe au grand soulagement des directions de l'instruction publique, des directions des écoles, des enseignantes et enseignants, des parents et de beaucoup d'élèves.

S'il y a bien une chose qu'a montrée la fermeture des écoles, c'est que rien ne saurait remplacer à long terme la relation essentielle que les enseignants nouent avec leurs élèves. Cela ne signifie pas pour autant que l'enseignement à distance ait mal fonctionné. Au contraire. La pandémie nous a fait prendre pleinement conscience que nos écoles sont bien organisées et qu'elles peuvent compter sur des enseignantes et enseignants flexibles, motivés et créatifs.

Les élèves ont eux aussi puisé dans leurs ressources pour faire face à la situation. Ils ont su s'adapter très rapidement et se responsabiliser. C'est une expérience qui leur sera utile pour la suite de leur parcours.

Mais, tout en faisant ces constats positifs, nous devons être conscients que les défis posés par la pandémie ne sont pas derrière nous. Le virus n'a pas disparu et la situation risque de se dégrader. Le respect des mesures de protection des élèves et du corps enseignant reste une priorité absolue.

En vertu de l'ordonnance Covid-19 du Conseil fédéral, les mêmes principes s'appliquent à tous les établissements publics. À la rentrée, les écoles retrouveront pour l'essentiel leur fonctionnement normal.

Les cantons assument maintenant à nouveau leurs pleines responsabilités. Ce retour au fédéralisme fait partie intégrante du retour à la normalité. Durant ces dernières semaines, nous avons accompli un travail considérable. Et je suis certaine que nous saurons, avec le même élan, relever les défis que l'avenir nous réserve.

Silvia Steiner, conseillère d'État (ZH), et présidente de la CDIP

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 25 JUIN 2020

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Les dossiers sont préparés par le Comité de la CDIP, qui se réunit quatre fois par an. Voici les principaux thèmes et décisions de la séance du Comité du 25 juin 2020.

| lien | Décisions de la CDIP

Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base des adultes

Décision de l'Assemblée plénière par voie de correspondance du 28 avril 2020: l'Assemblée plénière a adopté le Document de référence 2021–2024 *Encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes.* Il s'agit d'une version actualisée du premier Document de référence 2017–2020, définissant les objectifs et les principaux éléments de la mise en œuvre de la loi sur la formation continue. Les compétences de base des adultes sont celles qu'une personne doit posséder pour être en mesure de s'en sortir dans le monde du travail, de gérer sa vie au quotidien et de se former. Il peut s'agir de connaissances et d'aptitudes en lecture, en écriture et en expression orale dans une langue nationale, en mathématiques ou encore dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Dans le cadre du message FRI, le Conseil fédéral propose des contributions au moins deux fois plus élevées. Les nouveaux éléments s'appuient sur l'expérience acquise et les développements entrepris ces dernières années par les cantons. Des modifications sont prévues pour le mode de financement: la Confédération verserait désormais 5 % de sa contribution en parts égales aux cantons signataires d'une convention de programme, et les 95 % restants seraient distribués selon une clé de répartition aux cantons porteurs d'un programme.

| lien | Décision de l'Assemblée plénière

Assemblée plénière au «Rathaus» de Berne

Compensation intercantonale des charges culturelles

Assemblée plénière du 25 juin 2020: en 2018, le Secrétariat général de la CDIP (SG CDIP) a été chargé de réfléchir à une solution pour la compensation intercantonale des charges culturelles. Il s'agissait de représenter les systèmes de compensation appliqués dans le domaine de la culture et de déterminer s'il existait pour les cantons une obligation fondamentale de collaborer. Une analyse juridique et un rapport d'experts ont conclu qu'une obligation de collaborer ne pouvait être prononcée en Suisse qu'en certains cas exceptionnels. Les solutions existantes fonctionnent globalement bien, même si la compensation des charges culturelles ne s'effectue aujourd'hui que partiellement et présente des différences régionales. Se fondant sur ces résultats, la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles propose de renoncer à d'autres mesures relevant du niveau politique, tout en continuant à suivre le développement de cette thématique au niveau opérationnel. Elle vise en premier lieu l'adhésion d'autres cantons aux accords existants, de manière à ce que la majeure partie des charges culturelles puissent faire l'objet d'une compensation. La CDIP adhère à cette proposition.

| lien | Décision de l'Assemblée plénière

Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: report des enquêtes prévues

Assemblée plénière du 25 juin 2020: en octobre 2019, l'Assemblée plénière avait décidé que la prochaine enquête aurait lieu en 2020. Celle-ci devait être menée en 11e année et porter sur les domaines disciplinaires que sont la langue de scolarisation ainsi que la première et la deuxième langues étrangères. Une deuxième enquête était prévue pour 2022 dans la langue de scolarisation et en mathématiques, auprès d'élèves terminant leur 4e année de scolarité. Cependant, comme on le sait, l'enseignement présentiel a été interdit dans les écoles de la mi-mars à la mi-mai, en raison de la pandémie de coronavirus. Du fait de cette interdiction, les travaux préparatoires n'ont pas pu être menés comme prévu. L'Assemblée plénière a donc décidé de reporter les enquêtes respectivement à 2023 et 2024. En plus de garantir suffisamment de temps de préparation, ce nouveau calendrier permet également d'éviter tout chevauchement avec la prochaine étude PISA. Ce report entraîne aussi une adaptation de la planification financière.

| lien | edk.ch | Décision de l'Assemblée plénière

suite de la page 2

COVID-19; principes applicables à l'année scolaire 2020/2021

Assemblée plénière du 25 juin 2020: le deuxième semestre de l'année scolaire 2019/2020 a été marqué par l'interdiction pendant plusieurs mois de l'enseignement présentiel et par des mesures d'hygiène renforcées et de distanciation physique. Les conséquences de la pandémie se feront encore sentir en 2020/2021. En prévision de cette prochaine année scolaire, l'Assemblée plénière énonce d'ores et déjà deux principes:

- L'année scolaire 2020/2021 se déroule selon le régime ordinaire.
- Les plans d'études ainsi que les directives s'appliquant aux moyens d'enseignement, aux mesures de soutien et à l'évaluation, ainsi qu'aux procédures régissant la promotion et le passage d'un degré à un autre, sont mis en œuvre conformément aux dispositions légales en vigueur.

Par ailleurs, lors de l'assemblée annuelle 2020, le SG CDIP présentera un relevé des coûts induits par la fermeture des écoles et la mise en œuvre des plans de protection. Il informera également les membres de l'avancement des différents projets et effets à escompter pour le monitorage de l'éducation.

| lien | Décision de l'Assemblée plénière

Approbation des comptes et du budget de la CDIP

Assemblée plénière du 25 juin 2020: l'Assemblée plénière a approuvé les comptes 2019 et le budget 2021 de la CDIP. Ce budget se monte à 12,42 millions de francs. Il comprend les dépenses requises par la mise en œuvre de tous les concordats de la CDIP (concordat scolaire, reconnaissance des diplômes, accords de financement et de libre circulation, autres concordats). Un cinquième du budget est consacré au financement ou au cofinancement d'institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la formation.

| lien | Décision de l'Assemblée plénière

ZOOM I

EDULOG

VUE D'ENSEMBLE DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Edulog est une étape importante dans la transformation numérique de l'espace suisse de formation. Mais Edulog ne mène nulle part sans connexion aux services en ligne. Le compte à rebours est commencé jusqu'à la mise en service prévue pour août 2020. Sur la base de quel principe s'est opérée la sélection des fournisseurs de services et lesquels participent maintenant à Edulog?

Cette année, la tâche principale du bureau d'Edulog est la mise en service de la Fédération. Bien entendu, des services en ligne appropriés doivent être disponibles pour les cantons participants au moment où Edulog sera mis en service. Le bureau a interrogé en ce sens certains cantons sur leurs priorités et a défini à partir de là une liste de services en ligne potentiels, procédure qui permet de garantir que les services offerts conviennent en fin de compte aux besoins du terrain.

Dialogue avec les prestataires de services

Le bureau a ensuite contacté les fournisseurs de services en relation avec ces besoins prioritaires. Lorsque l'intérêt était mutuel, les détails techniques ont été discutés, les calendriers ont été comparés et les possibilités de réaliser une connexion lors de la mise en service d'Edulog, soit au commencement de la prochaine année scolaire, ont été étudiées. Les cantons de Glaris, du Valais, de Bâle-Ville et Bâle-Campagne et de Schwyz, ainsi que des écoles des cantons de Zoug et de Nidwald (état à fin juin 2020), seront les premiers utilisateurs au démarrage d'Edulog en août.

Le bureau a pu inviter des prestataires individuels tels que Klett&Balmer, plandetudes.ch et Dybuster à s'associer aux travaux déjà durant la phase de test par laquelle passait l'environnement d'intégration d'Edulog. Cette collaboration a permis de tester la fonctionnalité d'Edulog et de construire l'environnement de production.

Des processus standardisés

En juillet 2020, l'environnement de production d'Edulog sera prêt pour la connexion des fournisseurs d'identité et de services. Le bureau a défini des processus pour garantir que ces connexions s'effectuent selon une procédure régulée. Ceux-ci précisent les mesures organisationnelles et techniques qu'un fournisseur d'identité ou de services doit prendre pour se connecter à Edulog. Les cantons participants et les fournisseurs de services prioritaires seront informés à l'avance. Au lancement d'Edulog, ces informations seront également mises à disposition sur edulog.ch.

Qui est de la partie au démarrage d'Edulog?

À la fin juin, les fournisseurs suivants auront connecté un ou plusieurs de leurs services en ligne:

- Klett und Balmer Verlag
- plandetudes.ch
- educlasse.ch
- nanoo.tv
- typewriter
- Dybuster
- Westermann Gruppe CH

à suivre page 5

suite de la page 4

«Edulog simplifiera les processus de connexion à nos services»

plandetudes.ch, sous la responsabilité de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), fera partie des fournisseurs de services pionniers d'Edulog à la rentrée 2020. Son responsable informatique Gaël Teguia résume les enjeux de la collaboration avec la Fédération des services d'identité.

Quels travaux a effectués plandetudes.ch pour se connecter à Edulog?

Les travaux effectués pour intégrer Edulog comme gestionnaire d'identités sur notre service ont été relativement simples. Edulog utilisant le même protocole que nos IdPs actuels, nous avions déjà une expérience de la réalisation technique, de sorte que quelques échanges rapides ont suffi. La collaboration entre nos ingénieurs et l'équipe d'ELCA *(qui assure l'exploitation technique d'Edulog)* a été excellente.

Quel impact a eu Edulog pour vous en tant que fournisseur de services?

Avec l'introduction d'Edulog, nous avons accéléré nos travaux sur la gestion des droits d'accès des profils. Nous préparons également l'ensemble de nos services à l'introduction d'Edulog. Dans certains cas, la transition va être conséquente, car elle va engendrer le remplacement des systèmes d'authentification internes aux applications.

Quelles seront les autres répercussions de la connexion à Edulog sur l'avenir de votre service?

L'avènement d'Edulog ouvrira des pistes intéressantes dans le passage de notre système d'information à l'ère de la «personnalisation». L'enseignement et l'apprentissage individualisé, les systèmes de recommandations, les activités hors des murs de la classe sont les musiques d'un avenir relativement proche et reposent tous sur une bonne gestion des identités numériques. Une harmonisation des politiques de sécurité et des procédures d'authentification sera bénéfique à l'ensemble des acteurs numériques de l'espace suisse de formation.

ZOOM II

MESSAGE FRI 2021–2024

POSITION DE LA CDIP

Le 5 mars 2020, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message FRI, dans lequel il expose sa politique dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, pour la période 2021–2024. Il y propose l'ouverture des crédits et les modifications de lois qu'il juge indispensables pour mettre en œuvre les mesures proposées. La CDIP estime que les ressources financières prévues ne suffiront pas pour atteindre les objectifs ambitieux formulés pour le domaine de la formation. Si la Suisse veut maintenir son excellence dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisir les chances qu'offre le numérique, elle devra, selon la CDIP, augmenter les ressources financières dans une plus grande mesure que les 2,2 % proposés. Ce constat est en particulier motivé par la hausse du nombre de personnes suivant une formation professionnelle ou étudiant dans une haute école. Si de nombreuses places d'apprentissage disparaissent à la suite de la crise de la COVID, il sera nécessaire de mettre en place des offres supplémentaires, raison pour laquelle les cantons demandent instamment une croissance financière plus forte - également en raison de la pandémie.

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2021 à 2024. Ce message porte sur le financement de toutes les mesures prises par la Confédération en faveur de la formation professionnelle, des hautes écoles et de la formation continue, ainsi que de la recherche et de l'innovation.

Dans l'intérêt d'un système de formation suisse de qualité, il est impératif que les cantons puissent compter sur une politique de financement stable et sûre de la Confédération dans les domaines qui font l'objet d'un financement conjoint. Investir dans la formation est une exigence incontournable, au vu des conséquences importantes de la crise de la COVID pour le système éducatif.

Le message FRI tel qu'il se présente actuellement ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés, de sorte que la qualité du système éducatif est compromise. Les demandes de la CDIP portent sur les points suivants:

- **Croissance financière plus forte.** Le nombre de personnes suivant une formation professionnelle ou étudiant dans une haute école va continuer de croître durant la prochaine période FRI. La raison en est double: d'un côté, la crise de la COVID va se traduire par un accroissement du nombre de jeunes qui vont quitter l'école sans solution pour la suite de leur formation. Si de nombreuses places d'apprentissage disparaissent à la suite de la crise de la COVID, il sera nécessaire de mettre en place des offres supplémentaires. D'un autre côté, la Suisse veut maintenir son excellence dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisir les chances qu'offre le numérique. Synonyme de stagnation, l'augmentation des ressources proposée, à savoir une croissance générale du financement de 2,2 %, ne suffira pas dans ces conditions pour atteindre cet objectif ambitieux. Les cantons demandent donc instamment une croissance financière plus forte - également en raison de la pandémie.

- **Priorité aux contributions de base.** La continuité et la prévisibilité des contributions fédérales jouent un rôle essentiel pour les cantons. Toute autre approche restreint la marge de manœuvre des cantons et complique leur planification financière. Le financement fédéral doit par conséquent s'effectuer en priorité à travers des contributions de base sûres. Le financement par projet ne doit pas se faire aux dépens de ces contributions. Les cantons demandent donc des contributions de base solides pour garantir à la formation professionnelle initiale un niveau constant.

- **30 % de participation fédérale.** La formation professionnelle est très largement réglementée par la Confédération. Les dépenses publiques dans ce domaine sont toutefois assumées à 75 % par les cantons (art. 59 de la loi sur la formation professionnelle), d'où un déséquilibre certain. Les cantons demandent par conséquent que le taux de participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle soit relevé de 25 % à 30 %. Cette augmentation entraînerait des coûts annuels supplémentaires pour la Confédération de l'ordre de 140 millions de francs. À noter que le taux de participation de la Confédération est de 50 % pour la formation continue, de 30 % pour les hautes écoles spécialisées et de 20 % pour les universités (domaine non réglementé par la Confédération).

Pour de plus amples informations

| lien | Note explicative sur la position de la CDIP concernant le message FRI 2021-2024 (15 mai 2020)

| lien | sbfi.admin.ch | Message FRI

| lien | sbfi.admin.ch | Loi sur la formation professionnelle

ACTUALITÉS EN BREF

VIENT DE PARAÎTRE

Guide sur les moyens de soutenir la carrière des membres du personnel enseignant et des directions d'école
Ces deux dernières années, le *Groupe de travail sur les écoles* de l'Union européenne s'est penché sur les moyens qui permettent de soutenir la carrière des membres du personnel enseignant et des directions d'établissement. Le guide de référence résultant de ces travaux présente les défis liés au recrutement, à l'introduction à la profession et à la promotion du personnel enseignant et des directions d'établissement. Exposant notamment la dynamique d'interaction qui s'établit entre motivation, aptitudes et possibilités s'offrant aux personnes concernées, il décrit également des profils de carrière potentiels et se termine par des propositions visant à améliorer l'attrait de la profession enseignante.
Le Groupe de travail sur les écoles est composé de représentantes et représentants des ministères européens de l'éducation (dont la Suisse) et d'associations défendant divers intérêts. Il contribue à la prise de décisions politiques par les pays européens et l'Union européenne et offre un forum facilitant l'échange d'expériences.
| lien | EU publications

Rapport annuel 2019 de la CDIP
Le rapport annuel de la CDIP fait le point sur la mise en œuvre du concordat scolaire et des autres concordats du domaine de l'éducation ainsi que sur les travaux de la CDIP en matière de culture et de sport.

Rapport annuel 2019. Berne: CDIP 2020. Disponible en ligne (PDF), en allemand et en français | lien | Rapport annuel 2019

CÔTÉ AGENCES SPÉCIALISÉES

orientation.ch: «tchatter» avec l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
Avec le confinement, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière s'est vue contrainte de transférer dans le domaine numérique une bonne partie de ses prestations d'information et de conseil. Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a donc créé sur orientation.ch une fonction de dialogue en ligne («tchat»), disponible en français, en allemand et en italien. Depuis la fin avril, les personnes de tout âge ayant besoin d'être conseillées peuvent ainsi recevoir des réponses à des questions concernant les possibilités de formation et le monde professionnel. Le nombre de demandes s'élève à près de 50 par jour. Le service est assuré par plus de 40 spécialistes issus des offices cantonaux d'orientation professionnelle. Cette offre sera proposée jusqu'à la fin septembre, puis évaluée et éventuellement poursuivie.
| lien | orientation.ch

orientation.ch. Vidéos explicatives: contrat d'apprentissage, rapport de formation et livre numérique
Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) prévoit de mettre en ligne, sur orientation.ch, une série de vidéos explicatives en français, en allemand et en italien. L'une des séquences déjà accessibles explique comment remplir un contrat d'apprentissage; deux autres vidéos sont consacrées au rapport de formation et il est prévu d'en ajouter encore deux sur ce sujet. Chaque vidéo est accompagnée d'un document Word contenant le texte qui est lu dans la séquence et donnant la possibilité d'ajouter des notes personnelles. Trois autres vidéos ont été réalisées pour expliquer comment commander, installer et utiliser le livre numérique «Manuel pour la formation en entreprise».
| lien | formationprof.ch | vidéos explicatives

Toujours plus de jeunes effectuent un stage en Europe, surtout au niveau de la formation professionnelle
Une croissance importante (+18 %) pour les apprenties qui effectuent un stage à l'étranger et une progression réjouissante dans les autres secteurs de formation – voilà le bilan dressé au terme de l'appel à projets 2020 de Movetia, l'agence nationale suisse pour les échanges et la mobilité. Pour la première fois, l'offre de projets répondant aux critères s'est avérée plus importante que les moyens à disposition.
| lien | movetia.ch

NOUVEAUTÉS IDES

Le Centre d'information et de documentation IDES a créé ou mis à jour les dossiers thématiques suivants:

| lien | Collection rassemblant les plans de protection des cantons et autres matériaux pour la reprise de l'enseignement présentiel à l'école obligatoire

| lien | Collection rassemblant les lignes directrices des cantons pour l'enseignement à distance

| lien | Absences - sanctions: bases légales (état mai 2020)

| lien | Situations de crise dans les écoles: ressources

Impressum
éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 2, juillet 2020
Édition française
Éditeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction & mise en page
Adresse

Édition en ligne
Téléphone | fax
Site web | courriel
Conception graphique

Generalsekretariat EDK
Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Bern
cdip.ch | Infolettres
+41 (0)31 309 51 11 | +41 (0)31 309 51 50
www.cdip.ch | edk@edk.ch
kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne